

# La vie juridique des anciens Egyptiens

## Dépendance et statut personnel

Maryvonne Chartier-Raymond

30 avril 2014

Est-ce que l'esclavage a été utilisé en Egypte ? L'absence de liberté juridique, économique et politique définit la condition d'esclave. Des textes sur papyrus, ostraca et aussi des reliefs monumentaux nous donnent des réponses.

### **Droits personnels, et capacité juridique. Etat-civil, droits familiaux et patrimoniaux**

#### Les *hémou* et les *bakou*.

Les mots égyptiens *hémou* et *bakou* qui traduisent une situation de lien, parfois de dépendance, économique, sociale et parfois peut être considéré quasiment comme un titre (*hem* ou *bak* d'une divinité par exemple), se traduit comme serviteurs mais non esclave. Ils sont des personnes libres même s'ils sont dépendants car relevant d'une structure administrative. Ils ont la pleine capacité juridique, et possèdent un état-civil. Ils ont aussi la plénitude des droits familiaux et patrimoniaux. Leurs droits comprennent aussi la liberté de contracter, d'ester et de tester en justice. Vis-à-vis de l'administration, ils sont fiscalement responsables.

#### Les étrangers captifs

L'histoire égyptienne montre à diverses reprises l'intérêt porté aux étrangers comme porteurs de nouveautés. Au Moyen Empire, pendant les XII et XIII<sup>e</sup> dynasties, l'Egypte a tiré profit des immigrations syro-palestiniennes qui offrait une main d'œuvre nombreuse et compétente pour se relever des difficultés de la première période intermédiaire.

Le bon sens égyptien face à la réalité politique s'exprime aussi vis-à-vis des captifs de guerre. Des reliefs sur le registre inférieur du mur extérieur nord du temple de Ramsès III à Médinet Habou montrent que les captifs recevaient à leur arrivée une éducation leur permettant de parler de s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie dans l'armée, les grands domaines royaux ou les terres des temples, à la cour mais aussi chez les particuliers. On retrouve régulièrement des personnages ayant des responsabilités dans la société égyptienne dont le nom révèle une origine étrangère. L'intégration des étrangers se faisait à tous les niveaux de la société égyptienne.

### **Systeme économique et fiscalité**

#### La corvée

Le système de la corvée était pratiqué. Toute la population y était soumise. Il permettait périodiquement d'obtenir des journées de travail pour le bénéfice de l'Etat, de l'administration ou des temples, lors de grands travaux ou pour l'entretien de l'infrastructure du pays. L'existence même de ce système rend le recours de l'institution de l'esclavage inutile.

#### Le cas des « ventes d'esclaves »

À la Basse-Epoque, un système de transactions souvent traduites par erreur comme des « ventes d'esclaves » prête à confusion. Il s'agit de cessions portant sur du travail et des services temporaires qui ont été préalablement évalués et quantifiés et qui également peuvent être transmissibles dans le cadre des successions. Un débiteur pouvait se mettre au service de son créancier pour éteindre une dette. La durée du contrat était déterminée. S'il le voulait, le débiteur avait la possibilité de continuer à travailler chez celui qui était devenu son ancien créancier, pour une période d'un an renouvelable, moyennant salaire. Il ne s'agit donc pas d'esclavage.

#### **Conclusion**

Dans le système pharaonique sous la protection et l'égide du roi vivent ceux qui sont intégrés, les *hémou* et *bakou*, quel que soit leur rang dans la société, ou leur origine géographique. A celui qui est intégré, on peut opposer celui qui est peut-être libre et indépendant, mais en conséquence est hors de la société, c'est le *néméhou*. L'exclusion n'est pas nécessairement définitive, mais le plus souvent temporaire.

## **Bibliographie :**

Jean Leclant, dir. *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2005.

Bernadette Menu, *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, vol. I, Versailles, 1982, en particulier p 184-199.

Bernadette Menu, *Droit, économie, société de l'Egypte ancienne (chronique bibliographique 1967-1982)*, Versailles, 1984.

Bernadette Menu, *Egypte pharaonique. Nouvelles Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, vol. II, Le Caire, IFAO, 1998 et IFAO, *Bd'E* 122, 2008 (2<sup>ème</sup> éd.).

Bernadette Menu, *Egypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Egypte*, Paris, L'Harmattan, 2004 (*Recherches III*)

Bernadette Menu, éd. , *La dépendance rurale dans l'Antiquité égyptienne et proche-orientale*, *Bd'E* 140, 2004, Le Caire, IFAO.

Bernadette Menu, éd., *L'organisation du travail en Egypte ancienne et en Mésopotamie*, *Bd'E* 151, 2010, Le Caire. IFAO.

Bernadette Menu, «Les ouchebtis de Neskons, entre droit et croyances», *ENIM* 4, 2011, p. 39-49.

Bernadette Menu, « Dépendance, organisation du travail : L'Egypte pharaonique », in *La Pensée* 368, octobre-décembre 2011, p. 69-80.

Bernadette Menu, « Le papyrus du Brooklyn Museum n° 35.1446 et l'immigration syro-palestinienne sous le Moyen Empire », *ENIM* 5, 2012, p. 19-30.

Alain Testart, *L'esclave, la dette et le pouvoir*, Paris, Errance, 2001.

A. Théodoridès (éd.), *Le droit égyptien ancien*, Bruxelles, 1974.

## **Bibliographie spécifique :**

In Bernadette Menu, éd. , *La dépendance rurale dans l'Antiquité égyptienne et proche-orientale*, *Bd'E* 140, 2004, Le Caire, IFAO :

Schafik Allam, Une classe ouvrière : les *merit*, p. 123

Christopher J. Eyre, How Relevant was Personal Status to the Functioning of the Rural Economy in Pharaonic Egypt ?, p. 157

Bernadette Menu, Captifs de guerre et dépendance rurale dans l'Egypte du Nouvel Empire, p. 187

Marcella Trapani, Un cas d'abus de pouvoir dans l'administration rurale. Le P. Turin 1882 v°, p. 211

Barbara Anagnostou-Canas, Législation royale et dépendance rurale dans l'Egypte des Ptolémées, p. 227